



CIRCULAIRE A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 20 octobre 2021

LE PRESIDENT

Mmes les Présidentes, MM. Les Présidents

C/21/045

A TOUTES LES FDC et FRC

Objet : Influenza Aviaire Hautement Pathogène – Déclaration des détenteurs appelants gibier d'eau et base de données FNC

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans un contexte de circulation assez importante de virus d'IAHP en Europe et en France, les négociations entamées depuis de nombreux mois ont abouti, le 17 septembre dernier, à un arrêté ministériel qui apportait des modifications à l'arrêté du 16 mars 2016. Pour rappel, les principales modifications ayant trait à notre activité, étaient le passage d'un régime d'interdiction avec dérogation à un régime d'autorisation sous condition, et la création de 3 catégories de détenteurs d'appelants pour la chasse au gibier d'eau en fonction du risque qu'ils représentent de transmission du virus à des oiseaux domestiques.

Afin que les détenteurs des catégories 1 et 2 puissent continuer à transporter et utiliser leurs appelants aux niveaux de risques modéré et élevé, ils doivent se déclarer annuellement auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs du lieu de détention de leurs appelants qui leur délivrera un récépissé.

La FNC travaille actuellement pour rendre ces démarches les plus simples possibles. A terme, nous espérons proposer un système de télédéclaration pour les détenteurs et de délivrance de récépissé automatisé. Dans l'attente, vous trouverez en pièces jointes à cette circulaire toutes les informations vous permettant de saisir au mieux les informations que vous collecterez auprès de vos détenteurs, que vous utilisiez les logiciels FNC, d'autres logiciels ou que vous enregistriez ces informations dans votre propre base de données. Un modèle de récépissé, déjà diffusé, est aussi joint à cette circulaire.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans ce dossier et vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
Willy SCHRAEN

Pièces jointes :

- C_21_X_PJ1_Note_technique_saisie_detenteurs_appelants_eau
- C_21_X_PJ2_Formulaire_Declaration_appelant_gibier_deau
- C_21_X_PJ3_guide_utilisation_logiciel_detenteur_appelant_V5
- C_21_X_PJ4_Appelant_Import_Documentation
- C_21_X_PJ5_Appelant_Import_Modele_a_saisir
- C_21_X_PJ6_Appelant_Import_explicatif_pas_de_saisie
- C_21_X_PJ7_Recepisse-declaration-appelants_eau